



Ville de Saint-Quentin
10, rue Deschênes
Saint-Quentin (NB)
E8A 1M1
ville@saintquentin.nb.ca
www.saintquentin.nb.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Saint-Quentin informe ses citoyens en période de pandémie

Pour publication immédiate

Saint-Quentin (Nouveau-Brunswick), 30 avril 2020 - Les déclarations d'état d'urgence de la province et de la Ville de Saint-Quentin le 19 mars dernier relativement à la situation pandémique sont toujours en vigueur. Les consignes provinciales demeurent, soit de rester à la maison et éviter les endroits publics, sauf pour les besoins essentiels, sans oublier les consignes visant la quarantaine des voyageurs ou les personnes à risque.

La situation est de plus en plus stable au Nouveau-Brunswick et c'est la raison pour laquelle la province a procédé à de nouvelles mesures allégées concernant la distanciation sociale, notamment l'ajout d'une unité familiale. En ce qui concerne les travaux de constructions et/ou rénovations, ils sont autorisés, conditionnellement au respect des restrictions émises. Un plan de rétablissement sera rédigé en vue d'un éventuel retour au travail des employés municipaux qui sont en mode télétravail depuis le 26 mars 2020. *« Le desserrement de certaines mesures provinciales est certainement réjouissant mais il ne signifie pas qu'on puisse maintenant côtoyer nos proches et amis. Il importe à chacun-e de maintenir les normes de distanciation sociale puisque l'ajout d'une unité familiale représente les membres d'une autre famille, uniquement. Nous demeurons tous dans l'attente de nouvelles mesures qui vont permettre le rétablissement de certains services mais on nous a clairement spécifié que les principes de distanciation sociale devront demeurer pour une période indéterminée, et ce, toujours afin d'assurer la sécurité de la population. »*, souligne la Maire Nicole Somers.

Pour information générale, vous pouvez rejoindre le bureau municipal qui est présentement fermé au public, au 235-2425. Pour toutes questions ou renseignements reliés aux procédures de confinement ou pour information reliée à la pandémie : 1-844-462-8387, disponible 7 jours sur 7, de 8 h 30 à 16 h 30 ou par courriel : helpaide@gnb.ca. Les préoccupations concernant la sécurité au travail devraient continuer d'être transmises à Travail sécuritaire NB au 1-800-999-9775.

La Ville de Saint-Quentin a décrété les mesures d'urgence locales le 18 mars 2020 en conformité avec son plan municipal d'urgence mis en place en 1997, et ce, suite aux mesures provinciales prises en raison de la présente période de pandémie.

-30-

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :
Nicole Somers, Maire de la Ville de Saint-Quentin, au nom du
Conseil de la Ville de Saint-Quentin et du Comité de planification
des mesures d'urgence de Saint-Quentin
(506) 235-2425